COMMUNE DE LE GRAU DU ROI
AVIS

Procédure de reprise de concessions privées en état d'abandon au cimetière de la Rive Droite

Le Maire de la Commune de Le Grau du Roi, Docteur Robert CRAUSTE, informe la population que les concessions situées sur le cimetière de la Rive Droite :

- Sépulture LAVEN n°67 - 1ère tranche,
- Sépulture BERON n°110 - 1ère tranche,
- Sépulture FONTERAY-ROBERT n°111 - 1ère tranche,
- Sépulture MARCHE-DESVIGNES n°204 - 1ère tranche,
- Sépulture PAGES n°95 - 2ème tranche côté droit,

dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune, conformément à la volonté du Conseil Municipal en date du 17 Février 2020. La liste faisant l'objet de cette reprise est consultable en Mairie au Service Administration.